

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation
nationale de la Meuse

à

**Mesdames et messieurs les enseignants du
1^{er} degré de la Meuse**

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés de
circonscription du premier degré

Division des personnels enseignants

Le chef de division
Geoffrey GARZANDAT

Bureau de la gestion collective - PE

Dossier suivi par
Véronique JARROIR

Téléphone
03.29.76.69.82
Télécopie
03.29.76.63.66

dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr

24 avenue du 94^{ème} R.I.
BP 20564
55013 BAR-LE-DUC

Standard
03 29 76 63 63

Bar-le-Duc, le 15 février 2017

Objet : mise en place d'un vivier de personnes ressource destiné à pourvoir les dispositifs « **plus de maîtres que de classes** » et « **liaison écoles-collège** ».

A compter du mouvement 2017, les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « liaison écoles-collège » deviennent accessibles au mouvement principal et ne figurent plus dans la catégorie « postes à profil ».

Néanmoins, s'agissant de postes à exigence particulière, les compétences des candidats à exercer sur ces dispositifs spécifiques doivent être validées après entretien auprès d'une commission départementale.

Les enseignants retenus constitueront le vivier du dispositif pour lequel ils ont été reconnus aptes. Ils pourront solliciter au mouvement tout poste du département relevant de ce dispositif et seront départagés au barème. Les affectations s'effectueront dès la première année à titre définitif.

Les personnels intéressés doivent faire acte de candidature au moyen de la fiche disponible en fichier joint, à retourner **par mail dûment signée** à la division des personnels enseignants du premier degré :

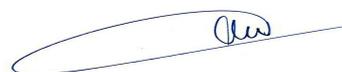
dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr

au plus tard pour le 22 mars 2017.

Une copie devra être adressée à l'IEN de circonscription.

Les entretiens auront lieu **début avril 2017**. Les candidats seront tenus informés des résultats de l'entretien.

Les enseignants exerçant actuellement sur un dispositif seront automatiquement intégrés dans le vivier des personnels ressource de ce dispositif, **sous réserve d'un avis favorable de l'I.E.N de circonscription**. En cas d'avis défavorable, les intéressés en seront informés par courrier.



Olivier WAMBECKE